

## **Lutte contre la pauvreté**

Le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme a présenté début janvier son sixième rapport bisannuel 2010-2011 en se focalisant sur deux aspects : le logement et les jeunes adultes en situation de pauvreté.

### **Logement**

Quelques chiffres d'abord :

    parmi les 25% de personnes ayant les revenus les plus bas, 43,7% sont propriétaires,  
    parmi les 25% de personnes ayant les revenus les plus hauts, 89% sont propriétaires,  
    globalement 2 ménages sur 3 sont propriétaires.

Alors que de 2008 à 2010, le nombre de ménages belges a augmenté entre 45.000 et 50.000 unités par an, le nombre de logements n'a pas suivi cette évolution et le déficit annuel se situe entre 20.000 et 24.000 pendant cette même période, entre autres en raison du coût de plus en plus élevé pour l'acquisition d'un logement.

Face à cette situation, ce sont les personnes à bas revenus qui se tournent vers le marché locatif : 29,5% des locataires vivent en-dessous du seuil de pauvreté pour 9,1% de propriétaires. Que dire des logements mis en location ? Environ 46% de immeubles privés et 56% de logements sociaux sont estimés bons. L'accès au logement est aussi restreint pour beaucoup pour des raisons plus subjectives (trop d'enfants, émarginé au CPAS...)

Le rapport plaide pour une obligation de résultats à charge des pouvoirs publics comme c'est le cas en France et en Ecosse. Cela peut conduire à prendre des mesures structurelles pour développer l'offre locative inversant la logique actuelle où l'accès au logement n'est qu'une conséquence possible de décisions politiques. En réaction à cela, beaucoup de précarisés décident de se créer une solution alternative (caravane, habitation partagée, occupation d'un immeuble vide...). La reconnaissance de ces modes alternatifs impose une adaptation de nos règlements.

(extrait de LLB du 6/1/2012, signé S. Bocart)

(Cet aspect a aussi été évoqué dans notre note du 4/12/2011)

### **Jeunes adultes**

Les derniers chiffres du SPF Economie (enquête SILC 2010), sont particulièrement inquiétants dans le sud du pays où 22% des adolescents et jeunes adultes sont touchés par la pauvreté. Ceux qui sortent d'une institution d'aide à la jeunesse sont particulièrement vulnérables puisqu'ils ont du faire face à différentes ruptures (famille, école, quartier...). Or lorsqu'ils ont 18 ans (20 ans max), ils doivent quitter l'institution quelque soit leur situation (année scolaire en cours...) et affronter la vie d'adulte sans y avoir été préparé. Actuellement, il n'est pas possible de proposer un soutien institutionnel digne de ce nom. Si quelques démarches positives sont en chantier dans ce domaine, l'Aide à la jeunesse apparaît toujours comme morcelée entre différents services et la continuité avec les services d'aide aux adultes est encore loin d'être optimale.

(extrait de LLB du 6/1/2012, signé A. Hovine)